



**maison
de la
culture**
BOURGES

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 février 2026

Délibération n°5/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-522881630-20260408-5-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 avril 2026

Le huit avril deux-mille vingt-six, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de Mme la Présidente envoyée en date du 23 mars 2026.

MEMBRES DE DROIT PRESENTS

Représentant de la ville de Bourges

- M. Alexis LUBERNE, conseiller municipal

Personnalités qualifiées

- Mme Colette PUYNEGE, présidente
- M. Dominique DELAJOT, vice-président
- Mme Delphine BORDAT
- Mme Christine CHEZE-DHO, ayant le pouvoir de Mme Elisabetta BISARO, personnalité qualifiée

Représentants du Personnel de l'EPCC

- M. Gabriel LEITE
- Mme Sylvie PEREIRA

INVITE(ES) PRESENT(E)S

- M. Mohamed ABALHASSANE, Secrétaire Général, sous-préfet de l'arrondissement de Bourges, ayant le pouvoir de Mme Sophie BROCAS, membre de droit, Préfète de la Région Centre-Val de Loire et représentant M. Philippe LE MOING-SURZUR, membre de droit, préfet du Cher
- M. Stéphane MARTINET, Directeur adjoint de la DRAC Centre-Val de Loire représentant Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire
- Mme Anna-Laude BOULON, Conseillère théâtre et arts associés de la DRAC Centre-Val de Loire
- M. Guillaume CREPIN, Conseiller Régional Centre-Val de Loire, représentant M. François BONNEAU, membre de droit, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher, ayant le pouvoir de M. Jacques FLEURY, président du département du Cher
- M. Marc PATARD, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher
- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire

INVITE(ES) PRESENT(E)S (suite)

- Mme Marina MOUSSELINE, Directrice du développement éducatif et culturel de la ville de Bourges
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne BERRUER, Directrice des Relations Extérieures, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Magalie MARAFFON, agent comptable
- Mme Nathalie PLAVERET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges

MEMBRES DE DROIT EXCUSES

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Mohamed ABALHASSANE)
- M. Philippe LE MOING SURZUR, préfet du Cher (Représenté par M. Mohamed ABALHASSANE)
- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire, représentée par M. Stéphane MARTINET, Directeur Adjoint de la DRAC Centre-Val de Loire

Représentant de la Région

- M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (Représenté par M. Guillaume CREPIN)

Représentant du Département du Cher

- M. Jacques FLEURY, Président du Conseil Départemental du Cher (Pouvoir à Mme Sophie CHESTIER)

Représentants de la ville de Bourges

- M. Yann GALUT, Maire de la ville de Bourges
- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture

Personnalités qualifiées

- Mme Elisabetta BISARO (pouvoir à Mme Christine CHEZE-DHO)
- M. Fabrice HOEFFELIN

INVITEE EXCUSEE

Préfecture du Cher

- Mme Aurélie DIGEON, chargée des affaires culturelles, service coordination ministérielle

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Nathalie Plaveret est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 FEVRIER 2026 A 14H30

Délibération n°5/2026

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment L 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du Conseil d'Administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **D'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 4 février 2026 à 14h30.**

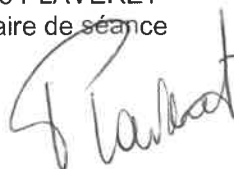
Votants : 14

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Par délégation de Mme la Présidente,
Le Directeur de l'établissement public de coopération
culturelle « Maison de la Culture de Bourges »


Olivier ATLAN

Nathalie PLAVRET
Secrétaire de séance



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MERCREDI 4 FEVRIER 2026 à 14H30

MEMBRES DE DROIT PRESENTS

Représentant de l'Etat

- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire

Représentant du Département du Cher

- M. Jacques FLEURY, Président du Conseil Départemental du Cher

Représentants de la ville de Bourges

- M. Yann GALUT, Maire de la ville de Bourges
- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture, ayant le pouvoir de Mme Hafida ABIDAR, membre de droit, personnalité qualifiée
- M. Alexis LUBERNE, Conseiller Municipal, ayant le pouvoir de Mme Sylviane MORAISIN, membre de droit, conseillère municipale

Personnalités qualifiées

- Mme Colette PUYNEGE, présidente
- M. Dominique DELAJOT, vice-président
- Mme Elisabetta BISARO
- Mme Christine CHEZE-DHO
- M. Fabrice HOFFELIN

Représentants du Personnel de l'EPCC

- M. Gabriel LEITE
- Mme Sylvie PEREIRA

INVITE(ES) PRESENT(E)S

- M. Mohamed ABALHASSANE, Secrétaire Général, sous-préfet de l'arrondissement de Bourges, ayant le pouvoir de Mme Sophie BROCAS, membre de droit, préfète de la Région Centre-Val de Loire et représentant M. Philippe LE MOING-SURZUR, membre de droit, préfet du Cher
- Mme Aurélie DIGEON, chargée des affaires culturelles, service coordination ministérielle

INVITE(ES) PRESENT(E)S (suite)

- Mme Anna-Laude BOULON, Conseillère théâtre et arts associés de la DRAC Centre-Val de Loire ayant le pouvoir de M. Christopher MILES, membre de droit, Directeur Général de la création artistique, ministère de la culture
- M. Guillaume CREPIN, Conseiller Régional Centre-Val de Loire, représentant M. François BONNEAU, membre de droit, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher
- M. Marc PATARD, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher
- M. Christophe BERNARD, Directeur Général Adjoint développement éducatif, culturel, sportif, ville de Bourges
- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Marina MOUSSELINE, Directrice du développement éducatif et culturel de la ville de Bourges
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne BERRUER-FAUQUEMBERGUE, Directrice des Relations Extérieures, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Nathalie PLAVERET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges

MEMBRES DE DROIT EXCUSES

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Mohamed ABALHASSANE)
- M. Philippe LE MOING SURZUR, préfet du Cher (Représenté par M. Mohamed ABALHASSANE)
- M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, ministère de la culture (Pouvoir à Mme Anna-Laude BOULON)

Représentant de la Région

- M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (Représenté par M. Guillaume CREPIN)

Représentant de la ville de Bourges

- Mme Sylviane MORASIN, Conseillère Municipale (Pouvoir à M. Alexis LUBERNE)

Personnalités qualifiées

- Mme Hafida ABIDAR (Pouvoir à M. Yannick BEDIN)
- Mme Delphine BORDAT (Pouvoir à M. Dominique DELAJOT)

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Nathalie PLAVERET est désignée comme secrétaire de séance.

La présidente remercie l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur présence et fait le point sur les membres excusés et les pouvoirs. Elle présente ensuite les délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Avant d'introduire la première délibération, elle tient à adresser ses meilleurs vœux et souhaite ainsi le meilleur pour tous, avec une santé de fer, et surtout des projets culturels enthousiasmants et des financements qui permettront de donner le jour aux souhaits de tous et rêves de culture à partager avec le plus grand nombre sur ce territoire.

DÉLIBÉRATION N°1/2026 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2025
--

La présidente soumet au Conseil d'administration l'approbation du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

DÉLIBÉRATION N°2/2026 BUDGET PRIMITIF 2026

Mme Anne-Sophie Montagné présente le budget primitif 2026 qui sera soumis au vote. Elle précise que ce budget est conforme au débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors de la séance du Conseil d'administration du 10 décembre dernier.

Le budget total de l'établissement pour l'année 2026 s'élève à 4 559 571 euros, exploitation et investissement inclus.

Du côté des recettes d'exploitation, quelques points sont à noter concernant les subventions qui avaient déjà été évoquées en décembre dernier :

- Pour la région Centre-Val de Loire, la contribution est égale à celle de 2025, soit une baisse de 5% de la contribution par rapport à 2024, soit une baisse de 13 050 euros.
- Concernant le Conseil départemental du Cher, la contribution est inchangée et la subvention fléchée dédiée aux productions d'un montant de 65 000 euros est supprimée comme cela avait été le cas en 2025. La subvention liée à la tournée décentralisée est supprimée ce qui représente un montant de 50 000 euros, soit une baisse de 115 000 euros.
- En ce qui concerne la ville de Bourges, la contribution est inchangée et une subvention de 5 000 euros est conservée pour le cinéma en plein air. Comme en 2025, les subventions fléchées dédiées aux actions en direction du public et aux productions sont supprimées, soit une baisse de 44 000 euros.

Le total de ces baisses par rapport à 2024 s'élève ainsi à 172 050 euros, hors baisse éventuelle de la contribution et/ou des subventions fléchées de la DRAC pour lesquelles, à ce jour, la décision n'est pas connue de la Maison de la culture.

Les recettes propres sont pratiquement au maximum de ce qu'elles pourraient être, puisqu'elles incluent d'ores et déjà les excellents chiffres de billetterie spectacle vivant de janvier à juin 2026. En ce qui concerne les recettes de cinéma, la prudence habituelle a été appliquée avec une prévision de 5 000 euros hors taxes de recettes hebdomadaires, tout en espérant dépasser ce montant, ce qui a été le cas pour les chiffres de 2025 qui sont au-dessus de ces estimations. Le début de l'année 2026 est également prometteur.

Pour permettre de mesurer la prudence dont la Maison de la culture fait preuve sur l'activité cinéma, Mme Anne-Sophie Montagné explique que le budget primitif 2026 indique un résultat pour l'activité cinéma de 95 000 euros alors qu'en 2025, il devrait s'approcher des 190 000 euros, dû à des recettes de billetterie supérieures aux prévisions. L'ensemble des recettes supplémentaires dégagées sert à financer la partie production qui va être quand même sous-dotée par rapport aux budgets habituellement consacrés à la production.

Toujours sur les recettes propres, la Maison de la culture s'efforce de rester offensive sur sa politique en faveur du mécénat qui représente 50 000 € dans le budget. Pour information, en 2025, les recettes de mécénat s'élevaient à 47 200 €, soit un montant supérieur aux engagements pris dans la CPO.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la masse salariale permanente intègre le remplacement d'un régisseur plateau. Ce poste est vacant depuis de nombreux mois mais Mme Anne-Sophie Montagné espère qu'il sera pourvu cette année. En ce qui concerne le poste de régisseur lumière, toujours vacant, à ce stade, il n'est pas prévu de le remplacer.

M. Yann Galut s'interroge sur les raisons pour lesquelles la Maison de la culture rencontre des difficultés à recruter un régisseur.

Mme Anne-Sophie Montagné explique que, d'une part, aucune des candidatures était recevable, les profils sont rares, et que d'autre part la rémunération n'est pas attractive et se trouve en concurrence directe avec les intermittents qui gagnent 30% de plus pour travailler 30% de moins qu'un permanent. Accéder aux demandes salariales des intermittents pour prendre un poste permanent déséquilibrerait l'ensemble de la grille salariale de la Maison de la Culture.

M. Olivier Atlan ajoute que cette situation est générale et vécue par des scènes nationales telles que Chalon-sur-Saône où les salaires sont pourtant supérieurs ou Besançon où des postes sont à pouvoir depuis 2/3 ans.

M. Yann Galut comprend que la Maison de la culture est donc obligée de recourir à des intermittents.

Mme Anna-Laude Boulon confirme que cette difficulté est présente bien au-delà des scènes nationales et qu'il s'agit d'un problème national, il y a en effet une crise de recrutement dans le secteur technique en particulier.

M. Fabrice Hoeffelin ajoute que ce problème est également connu à l'échelle Européenne et que les formations sur l'ensemble des métiers techniques du spectacle n'attirent plus.

Mme Anne-Sophie Montagné ajoute que la Maison de la culture est également engagée dans la démarche d'accueil de jeunes en contrat d'apprentissage afin de les intégrer à l'équipe. Ce type de contrat ne remplace toutefois pas un profil justifiant d'une expérience et d'une expertise solides pour gérer nos salles et accueillir des équipes artistiques importantes.

En ce qui concerne les dépenses de communication, le budget d'environ 60 000 euros est identique à celui de 2024 et 2025.

La forte hausse des dépenses d'amortissement est liée au plan d'investissement LED qui va être engagé pour sa première phase en 2026, ce qui est une très bonne nouvelle. Mme Anne-Sophie Montagné indique que M. Olivier Atlan fera un point plus précis sur le dossier LED après sa présentation.

Les dépenses d'amortissement passent de 80 000 à 150 000 euros en 2026 en raison de cet investissement LED. Malgré cette forte augmentation, les frais de fonctionnement sont contenus puisqu'ils n'augmentent que de 64 000 euros par rapport à 2025, ce qui est encore une gageure puisque les frais ont pu être réduits et notamment les moyens généraux administratifs, et ce, afin de dégager le plus de marge artistique possible.

En ce qui concerne la partie artistique, toutes les forces de la Maison de la culture sont consacrées à favoriser au maximum l'artistique et le soutien à la création. Les baisses de subventions précédemment évoquées impactent en priorité trois secteurs : les productions et coproductions d'une part, la saison d'autre part et enfin, la tournée décentralisée puisqu'elle ne sera pas proposée en 2026, le Conseil départemental ayant annoncé son impossibilité à financer cette action.

Les apports en coproduction qui concernent les accueils en résidence au sein de la Maison de la culture et les apports en numéraire s'élèvent à environ 100 000 euros. Le planning d'accueil en résidence 2026 est d'ores et déjà complet et représentera un budget d'environ 70 000 euros sur ces 100 000 euros, ce qui signifie qu'il ne reste que 30 000 euros d'apports en numéraire. Ce montant est très largement inférieur à ce que la Maison de la culture pratique habituellement et à ce qu'une scène nationale pratique de manière générale. Ainsi, sur ce budget, et comme évoqué précédemment sur l'activité cinéma, toute recette supplémentaire ou économie réalisée vient financer la ligne d'apports en coproduction et permet d'aider un certain nombre de projets artistiques qui en ont besoin.

La ligne budgétaire des productions est à l'équilibre, avec un engagement prévu de 120 000 euros qui seront récupérés en recettes. Il s'agit ici du début de l'utilisation des provisions constatées depuis maintenant deux ans pour Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028. Dès 2026, la Maison de la culture espère pouvoir financer les trois artistes dont les créations seront des projets phares de BCEC 2028.

Du côté de la saison 26-27, la Maison de la culture sera contrainte de légèrement baisser sa programmation sur la période de septembre à décembre 2026. En 2025, la baisse du nombre des levées de rideau s'est accompagnée de manière mathématique, d'une baisse de la jauge offerte, ne permettant ainsi pas d'atteindre les 100 000 spectateurs comme en 2024. Ce schéma devrait malheureusement se reproduire en 2026.

En ce qui concerne les autres activités, une attention particulière est portée sur le maintien des activités *Avec vous !* à destination de l'ensemble des publics. Le budget reste ainsi inchangé malgré les baisses de subventions, dans la mesure où ces actions sont indispensables au renouvellement des publics et pour attirer une autre typologie de public à nos spectacles et séances de cinéma. Les autres activités concerneront également le cinéma, le théâtre, les dispositifs d'éducation à l'image et pour la première année du 9 au 13 mars 2026, l'accueil d'une classe de CE2 dans le cadre d'une nouvelle action intitulée *Classe à la maison*. Les parcours critiques cinéma et spectacles vivants financés par le Conseil départemental du Cher se poursuivront également sur 2026.

L'ensemble de ces actions conduisent à un budget de fonctionnement de 4 559 571 euros.

Avant de procéder au vote du budget primitif 2026, la présidente invite les membres du Conseil d'administration à faire part de leurs remarques éventuelles sur la présentation de Mme Anne-Sophie Montagné.

Mme Christine Diacon prend la parole pour exprimer, sans vouloir insister, dans la mesure où le soutien de la DRAC et l'intérêt qu'elle porte à l'action artistique notamment envers la Maison de la culture sont connus de tous, que l'augmentation de la fréquentation et les efforts de la Maison de la culture tout à fait notables pour multiplier les économies ou diminuer les dépenses sont à saluer.

Elle a bien noté que, sur les moyens de fonctionnement, la Maison de la culture avait inscrit d'une manière un petit peu optimiste, optimisme qu'elle aimerait pouvoir partager, un retour finalement à l'aide attribuée par la DRAC en 2024, mais sans reconduire la diminution qu'elle avait été contrainte de lui affecter et faire subir en 2025, sachant qu'elle n'a pas encore reçu du ministère de la culture une annonce officielle des dotations pour tous les programmes gérés. Les informations qui lui ont été communiquées de façon officielle par M. Christophe Miles, lors du dialogue de gestion classique mené avec le ministère, lui font craindre pour 2026, en toute transparence, une diminution d'à peu près 5% pour l'exercice 2026. Elle espère vivement que cette diminution ne sera pas aussi importante et souhaite rapidement pouvoir revenir au niveau de 2024, si les moyens lui en sont donnés, mais elle n'est pas en mesure de le garantir en l'état actuel de ses connaissances. Elle explique que si la diminution de 5% se vérifie au moment où elle recevra la notification de ses crédits, elle devra alors établir la manière de répartir cet effort entre l'ensemble des bénéficiaires du programme de création au sein du territoire régional, sachant qu'elle sera vraisemblablement obligée de demander à tout le monde un effort qu'elle sera également amenée à adapter en fonction de la solidité financière des différents bénéficiaires des subventions de la DRAC. Elle ajoute qu'elle tenait à expliquer clairement la situation actuelle pour que chacun soit conscient de l'incertitude dans laquelle elle se trouve et qui ne lui permet pas de voter le budget de fonctionnement tel qu'il est présenté, et elle le déplore.

M. Yann Galut demande à Mme Christine Diacon à quel moment elle aura l'information sur les dotations qui lui seront attribuées.

Mme Christine Diacon espère qu'elle lui parviendra le plus tôt possible. Elle explique que suite au vote de la loi de finances, les différents ministères doivent être informés afin de pouvoir notifier chaque direction qui leur est rattachée. A ce jour, elle n'a pas reçu de communication officielle sur son budget.

La présidente remercie Mme Christine Diacon pour la transparence sur ces informations qui ne sont pas réjouissantes.

M. Olivier Atlan remercie également Mme Christine Diacon pour ces informations qui sont conformes à leur récent échange. Il tient à lui rappeler qu'en 2025, la scène nationale d'Orléans et la Maison de la culture de Bourges ont été les seules à subir une baisse de 3% ramenée à 2%. Il espère ainsi que cette baisse ne va pas se cumuler avec une nouvelle baisse de 5%, sachant que la solidité financière de la Maison de la culture commence à s'affaïsser quelque peu depuis plusieurs saisons.

Mme Christine Diacon lui assure qu'elle fera tout son possible pour proposer et prendre des décisions qui soient les plus équitables possibles.

M. Olivier Atlan lui répond qu'il n'en doute pas et la remercie.

M. Guillaume Crépin prend la parole pour abonder dans le sens de M. Olivier Atlan. Il pense qu'il faut avoir une approche sur plusieurs années et confirme que la Maison de la culture a été appelée à contribuer à l'effort budgétaire global à l'échelle régionale l'an dernier et encourage ainsi Mme Christine Diacon, dans son approche, à appliquer une équité sur l'ensemble des exercices budgétaires de façon que la Maison de la culture puisse aussi être vue comme ayant déjà contribué fortement l'an dernier.

La présidente et M. Olivier Atlan remercient M. Guillaume Crépin pour son intervention et soutien en faveur de la Maison de la culture.

Mme Anne-Sophie Montagné souhaite ajouter une précision sur le nouveau format de la version M4 du budget lié au changement de logiciel comptable depuis le 1er janvier 2026. Elle informe que le détail des subventions sera désormais communiqué en annexe avec les documents adressés en amont de la séance, la plateforme Totem ne permettant pas de l'éditer.

La présidente aborde le sujet de la refonte du parc d'éclairage de la Maison de la culture en LED. Elle rappelle que ce sujet avait été abordé lors du Conseil d'administration du 10 décembre dernier. Cette refonte répond à un double objectif, satisfaire aux enjeux écologiques et artistiques du moment et répondre aux impératifs de la réglementation européenne. La difficulté de plus en plus grande à louer du matériel pour accueillir les compagnies avait également été évoquée. La situation a évolué dans plusieurs directions depuis et de façon positive. La présidente s'en réjouit grandement et tient à remercier sincèrement tous les partenaires institutionnels présents en cette séance pour leur contribution financière qui permet aujourd'hui à ce projet de se concrétiser. Elle donne la parole à M. Olivier Atlan aux fins de détailler l'évolution de ce programme.

M. Olivier Atlan confirme que c'est l'excellente nouvelle de ce début d'année et remercie chaleureusement l'Etat qui en a été à l'initiative et avait déjà apporté une contribution en 2024 de 30 000 euros permettant d'acheter un vidéoprojecteur, matériel très demandé et onéreux et une station de nettoyage des pinceaux aux ateliers de décor. Le département, la région et la ville de Bourges se sont joints au financement de ce dossier, qui au départ était parti sur une hypothèse de trois phases, mais les bonnes nouvelles de ce début d'année permettent d'envisager un investissement en deux phases :

- Une première phase en 2026 avec l'acquisition d'un parc mixte de découpes LED et de Par Zoom équivalents à 1 KW afin de répondre rapidement aux demandes récurrentes des compagnies et d'un parc amélioré avec l'acquisition des projecteurs et machines asservies équivalents à 2 KW ;
- Une deuxième phase à partir de 2028 avec la finalisation du parc, en prenant en compte l'évolution technologique menée par le constructeur principal, Robert Juliat. Il serait en effet prématuré, aujourd'hui, d'acheter des sources LED qui pourraient être remplacées par d'autres matériels d'ici deux à trois ans. D'autre part, il y a aussi des recommandations à l'échelon national de la direction générale de la création artistique à suivre pour l'acquisition du parc LED.

Le budget total de cet investissement s'élève à 462 500 euros hors taxes dont 312 500 euros pour la première phase, pour laquelle un marché public sera à mettre en place au vu du montant. Tous les arbitrages n'ont pas été rendus, mais des financements sont attendus pour cette première phase, à savoir : l'Etat, 100 000 euros qu'il remercie ; la ville de Bourges, 100 000 euros, et il tient à remercier M. Yann Galut pour son arbitrage ; le département, 20 000 euros, et ce, malgré les complexités de son budget, et il remercie M. Jacques Fleury pour son soutien, et enfin la région, pour un montant qui sera entre 20 000 et 30 000 euros, il remercie M. Guillaume Crépin d'avoir soutenu le dossier.

Il remercie également M. Christophe Bernard et la direction de la culture qui se sont emparés du dossier et l'ont fait avancer extrêmement rapidement depuis le mois de décembre, mais également les services, à la fois de la région et de la DRAC qui ont aussi initié ce projet, il remercie ainsi Mme Laodice Rigo et Mme Anna-Laude Boulon et le département, M. Marc Patard et Mme Sophie Chestier qui avait évoqué le soutien du département à l'issue du précédent Conseil d'administration. Il s'adresse ensuite à M. Mohamed Abalhassane et tient à le remercier pour son soutien, et l'implication de ses services à trouver des solutions lors des réunions de travail. Si le projet n'a pas pris la direction envisagée au départ, une solution a finalement été trouvée. Il remercie enfin son équipe et plus particulièrement, Mme Vanessa Bourgain-Petit, directrice technique pour la qualité du dossier présenté et Mme Anne-Sophie Montagné pour son suivi. Il informe que la Maison de la culture apportera 20% du financement, soit un montant de 62 500 euros.

La présidente demande si cette présentation appelle des remarques.

M. Yann Galut remercie à son tour les partenaires qui soutiennent indirectement la ville, le bâtiment lui appartenant. Il explique que le dossier a été un vrai arbitrage en interne dans la mesure où il est complexe d'être propriétaire d'un bâtiment et de considérer que quelques années après son ouverture, il faut investir une somme importante.

Il indique qu'il a fait le choix d'arbitrer favorablement sur ce dossier, contre l'avis du service des finances, en raison de l'apport financier de 100 000 euros de la DRAC et l'Etat, suivi par le département, collectivité la plus touchée et la région touchée également. Il a ainsi donné raison à la culture contre les finances.

La présidente se réjouit de la synergie commune autour de ce dossier de l'ensemble des partenaires institutionnels qui peuvent mesurer le poids de l'investissement. Elle est ravie que la culture ait gagné comme ce n'est pas toujours le cas. Elle tient à remercier, à son tour, M. Mohamed Abalhassane, qui, dès le Conseil d'administration précédent, avait soutenu avec insistance la nécessité d'accompagner des solutions pour porter ce dossier dès 2026.

M. Guillaume Crépin rappelle qu'il s'agit à la fois d'un investissement pour l'avenir mais également un investissement pour un fonctionnement allégé. Il demande ainsi quelle sera l'économie annuelle réalisée.

M. Olivier Atlan informe que l'économie annuelle est estimée à 30 000 €, soit plus de 10% de la consommation annuelle de gaz et d'électricité du bâtiment.

M. Guillaume Crépin indique que la ville de Bourges amortira ainsi son investissement en près de 3 ans.

La présidente réitère que ce dossier est une excellente nouvelle et qu'il est important que chacun œuvre dans toutes les décisions qui supportent la transition écologique et qui ralentissent les consommations qui coûtent si cher aujourd'hui, avec souvent des énergies carbonées.

M. Olivier Atlan rappelle, comme précisé précédemment par Mme Anne-Sophie Montagné, que le montant des dotations aux amortissements augmente fortement puisque ce type de matériel est amorti en 4 ans. L'essentiel était de mettre en place la première phase.

Mme Christine Diacon exprime qu'elle ne voudrait pas se priver du plaisir de dire qu'elle a moins d'incertitude s'agissant des moyens d'investissement que sur les moyens de fonctionnement et donc de confirmer sa promesse sur sa contribution de 100 000 euros.

La présidente remercie Mme Christine Diacon de cette excellente nouvelle, en espérant que la part fonctionnement s'en approchera au mieux.

Les débats étant clos, la présidente propose de procéder au vote du budget primitif 2026.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (3 abstentions).

Votants : 19

DÉLIBÉRATION N°3/2026 AUTORISATION DE MOUVEMENTS ENTRE CHAPITRES COMPTABLES
--

Mme Anne-Sophie Montagné explique que jusqu'à présent, le chapitre 022 « dépenses imprévues » pouvait être abondé, ce qui permettait de pallier l'infongibilité des chapitres en fin d'exercice.

Désormais, l'instruction budgétaire et comptable M4 de 2026 retire cette possibilité, mais elle donne la faculté au Conseil d'administration de procéder à des mouvements entre les chapitres à hauteur de 7,5% du montant des dépenses réelles, en dehors du chapitre 012, qui concerne les chapitres liés aux dépenses du personnel. La Maison de la culture aimerait ainsi avoir l'autorisation d'utiliser cette possibilité qui présente l'intérêt de pouvoir faire les derniers ajustements nécessaires en fin d'exercice.

Aucune remarque ou question n'étant formulée, la présidente propose de procéder au vote sur l'autorisation de mouvements entre chapitres comptables.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

DÉLIBÉRATION N°4/2026 AUTORISATION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS APPROLYS
--

Mme Anne-Sophie Montagné présente la délibération n°4 qui propose au Conseil d'administration de donner la possibilité à la Maison de la culture d'adhérer à la centrale d'achats Approllys de la région Centre-Val de Loire.

Cette adhésion s'inscrit dans la droite de ligne de l'optimisation de la dépense publique et de la gestion du marché public. Elle s'élève à 100 euros par an, et sera très utile pour pouvoir intégrer notamment des marchés du fluide qui sont très complexes à monter juridiquement et nécessitent d'être spécialisés sur ce domaine. Cette adhésion représentera donc un gage de sécurité juridique et permettra également de bénéficier des meilleurs tarifs en vigueur sur le marché.

Aucune remarque ou question n'étant formulée, la présidente propose de procéder au vote sur l'autorisation d'adhésion à la centrale d'achats Approllys.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 19

Avant de passer aux questions diverses, la présidente souhaite remercier encore une fois l'équipe de la Maison de la culture pour sa gestion rigoureuse et suivie avec énormément d'attention pour pister toutes les possibilités d'économie pour reporter le plus de moyens possibles sur la part artistique. Elle exprime que c'est une chance depuis deux ans d'avoir une fréquentation qui atteint des proportions à peine envisagées qui permet de renflouer l'enveloppe de l'artistique chaque année. Elle ajoute qu'il ne faut toutefois pas perdre de vue que cela ne peut pas continuer de cette façon indéfiniment, d'autant plus, comme évoqué précédemment par Mme Anne-Sophie Montagné, que le resserrage des moyens sur l'artistique fait diminuer l'offre et forcément, en conséquence, il y a une stagnation, voire une légère diminution de la fréquentation. Il convient ainsi d'être vigilants pour éviter ce genre d'incident qui est très dommageable puisque chacun se réjouit de cette maison qui est vivante, ouverte, qui accueille énormément de public, et qui a un taux de remplissage important entre 85 et 90%, ce qui est exceptionnel. Le taux de recettes propres qui est de l'ordre de 26%, est également exceptionnel. Elle exprime que le soutien de tous est nécessaire pour continuer sur cette envolée, et elle espère que les choses, malgré les difficultés du contexte national, permettront d'avancer dans ce sens.

Mme Christine Diacon prend la parole pour rappeler à la direction de la scène nationale, mais aussi à l'ensemble des membres fondateurs et financeurs de l'EPCC, qu'elle a commandé une étude auprès d'un service spécialisé dépendant de la direction des finances publiques, pour faire une analyse du budget de l'EPCC, et notamment dans ce contexte budgétaire complexe, et cette obligation de resserrer à la fois les dépenses, de traquer les nouvelles ressources et les économies, dans un contexte de fonctionnement dans un nouvel établissement, qui évidemment suppose des charges supplémentaires, comme observé par chacun et vécu au quotidien par la Maison de la culture depuis son installation dans cette belle et nouvelle maison.

Cette étude a été également décidée en raison du projet d'installation d'une autre scène nationale de la région dans de nouveaux locaux à terme. Il a ainsi semblé utile que le collectif des scènes nationales prenne connaissance des leçons tirées de l'expérience de la Maison de la culture de Bourges tant en termes d'avantages qu'en termes d'inconvénients. Elle informe que cette étude analytique débutera ce début février. Des chargés de mission mèneront des entretiens afin que chacun puisse proposer sa propre analyse, partager son expérience, ses acquis, ressentis, jugements ou appréciations, qui viendront nourrir cette étude.

Mme Anna-Laude confirme qu'elle a fait un rendez-vous avec la MCDP (Mission de Conseil aux Décideurs Publics) le 22 janvier sur ce sujet et qu'ainsi, la prise de contact devrait être proche.

Mme Anne-Sophie Montagné confirme qu'elle est en contact avec M. Dousset de la DGFIP depuis la semaine dernière et que des documents comptables lui ont d'ores et déjà été transmis. Les échanges se poursuivent pour communiquer le plus d'indicateurs possibles qui permettront ensuite d'avoir un échange sur la manière dont les budgets ont été construits sur la période de 2018 à 2024. Elle précise que la Maison de la culture est tout à fait preneuse des préconisations et de l'analyse de son budget pour améliorer tout ce qui pourra l'être.

Mme Christine Diacon confirme que le collectif pourra tirer des leçons des bonnes pratiques de l'EPCC et des solutions qu'il a d'ores et déjà mises en œuvre.

La présidente remercie Mme Christine Diacon et exprime qu'elle se réjouit de cette étude qui est lancée effectivement pour observer la montée en charge du fonctionnement et de la gestion de la Maison de la Culture de Bourges, à la suite de son installation dans ses nouveaux locaux. Elle trouve très intéressant le fait de chercher à modéliser, en soulignant, les points favorables, comme les écueils à éviter, et que c'est avec le plus grand plaisir et le plus grand intérêt que cette modélisation de plan de gestion pourra être partagée avec l'ensemble des scènes nationales.

Elle profite de cette intervention pour dire qu'elle a fait connaissance la semaine dernière avec l'association des scènes nationales, au cours d'une visioconférence de deux heures et demie avec l'ensemble des présidents. Cet échange particulièrement fructueux l'a notamment aidée à prendre connaissance du fonctionnement au niveau du territoire, avec des orientations différentes, des fonctionnements différents, mais avec les mêmes valeurs, convictions, et elle a également retrouvé les engagements qu'elle partage maintenant depuis trois ans auprès de l'équipe de direction de la Maison de la Culture, et de son équipe en général.

La présidente revient sur l'éducation artistique et culturelle évoquée par M. Olivier Atlan et Mme Anne-Sophie Montagné et partage qu'elle se réjouit que cette activité soit maintenue fortement, considérant qu'elle représente une action essentielle pour créer un territoire et sensibiliser le nouveau public, et un des axes forts de la charte et des engagements des scènes nationales.

La présidente tient par ailleurs à remercier la Ville de Bourges, puisque sous la conduite des services et avec le soutien de M. Yann Galut et M. Yannick Bedin, la Convention de mise à disposition du bâtiment qui était un petit peu dans le flou depuis près de 18 mois est en bonne voie, avec une négociation et une écoute productive des services envers la Maison de la Culture.

QUESTIONS DIVERSES

Les membres du Conseil d'administration n'ont pas de question diverse à aborder.

La présidente informe que la présentation de saison 26-27 se tiendra le jeudi 10 septembre 2026 à 19h00 dans les locaux de la Maison de la culture.

M. Yann Galut demande à prendre la parole pour expliquer que ce Conseil d'administration marque la fin de son mandat au vu des élections municipales qui se tiendront avant le prochain Conseil d'administration du mercredi 8 avril. Il tient à exprimer à l'ensemble des partenaires de la Maison de la culture, à son directeur et à l'ensemble de l'équipe, à la fois de direction et du personnel, qu'il a eu un immense plaisir en sa qualité de Maire de Bourges, sur ce premier mandat, à travailler avec la Maison de la Culture qui, comme le dit très justement, M. Olivier Atlan, « c'est la Maison », et il a vraiment eu ce sentiment partagé d'une formidable aventure commune.

Il rappelle que l'une des réussites de son mandat, est le projet de Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028, né d'une proposition en 2017 de M. Georges Buisson, alors président du Conseil d'administration et de M. Olivier Atlan. Il remercie donc du fond du cœur l'ensemble de l'équipe et l'ensemble des partenaires de la Maison de la culture, le département, la région, les personnalités qualifiées, sans lesquelles Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028 n'existerait pas.

Il garde le souvenir de Mme Roselyne Bachelot, alors ministre de la culture, lors de l'inauguration de la Maison de la culture en septembre 2021, qui lui est physiquement tombée dans les bras dernièrement à Nantes en lui réévoquant que l'une des plus belles inaugurations qu'il lui avait été donné de faire était celle de la Maison de la culture de Bourges, au cours de laquelle elle avait vécu un vrai moment de joie et d'échange. A cet événement, d'autres peuvent être ajoutés, tels que l'accueil de la Maire de České Budějovice en octobre 2023, l'avis du jury et son émotion lors du lever de rideau avec l'hymne européen repris par les enfants.

Ainsi, quel que soit le maire qui sera en place lors du Conseil d'administration du 8 avril, M. Yann Galut est certain que la relation d'amour entre la ville de Bourges et la Maison de la culture continuera et il rappelle que son prédécesseur, Pascal Blanc, n'a jamais cédé, bien que sous le feu des critiques de manière extrêmement violente, il a gardé le cap, ce qui a montré aussi la force du projet et de l'investissement. Il est persuadé que le prochain maire continuera à accompagner la Maison de la culture. Il exprime qu'il a eu un immense bonheur d'être au sein de cette instance pendant six ans. Il en profite pour également remercier Mme Christine Diacon et lui dire le plaisir qu'il a eu à travailler avec la DRAC parce qu'il sait que, malgré les choix nationaux qui sont difficiles pour tous en ce moment, cette dernière a toujours été aux côtés de la ville de Bourges et de la Maison de la culture.

Mme Christine Diacon le remercie et l'assure que l'État travaille toujours avec plaisir avec les élus de conviction.

La présidente remercie M. Yann Galut pour ces propos et s'il exprime de garder le cap, elle exprime de son côté, qu'il ne faut jamais rien lâcher.

Elle conclut la séance en rappelant que le prochain Conseil d'Administration se tiendra le mercredi 8 avril 2026 à 14h30.

La séance prend fin à 15h30.